



Programme AVOT OUBANIM

Parachat Balak

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique



1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Chapitre 22, verset 24

La Torah raconte que lorsque Bil'am était en route pour aller maudire le peuple, **un ange s'est mis devant lui.**

Seule l'ânesse de Bil'am l'a vu et, pour éviter d'y être confrontée, elle s'est dirigée à droite. Bil'am l'a frappée, elle s'est dirigée à gauche et Bil'am l'a de nouveau frappée.

Il y avait une barrière de chaque côté. Le pied de Bil'am s'est frotté à la barrière, il s'est cassé les jambes et est devenu boiteux.

Rachi nous dit qu'une barrière est faite en pierre.

? Quel éclaircissement vient-il nous apporter par cela ? Que nous importe le fait de savoir que la barrière était en pierre ou d'une autre matière ?

Le Toldot Its'hak donne une réponse extraordinaire :

Rappelons-nous... À la fin de la Paracha Vayétsé, lorsque Lavan a poursuivi Ya'akov pour le tuer, **Hachem a prévenu Lavan de ne pas faire de mal à Ya'akov.**

Le lendemain de leur rencontre, Ya'akov et Lavan ont donc fait un pacte : chacun d'eux a élevé un monticule de pierre, puis juré de ne pas le dépasser

Suite en page 2



PARACHA SUITE

pour attaquer l'autre.

Bil'am était un descendant de Lavan. Il a été le premier à trahir ce pacte, en dépassant le monticule pour aller maudire les Bné Israël.

Et, en vertu du célèbre principe selon lequel **la main des témoins sera la première à punir le**

fauteur, les pierres ont ici été les premières à punir Bil'am.

D'où l'intérêt de préciser que ces barrières étaient en pierre.

Choul'han 'Aroukh, chapitre 110, Halakha 7

HALAKHA

Le Choul'han 'Aroukh dit : "On ne récite Téfilat Hadérekh que pour un voyage d'au moins une Parsa (4,8 km). **Si on voyage moins que cela, on ne dit pas la Brakha à la fin.**"

Le Rama précise qu'a priori, **il vaut mieux dire Téfilat Hadérekh dans la première Parsa du voyage.**

Le Choul'han 'Aroukh continue en disant que si on a oublié de dire la Téfilat Hadérekh, on pourra encore la dire tant qu'on est en chemin, à condition de ne pas se trouver dans la dernière Parsa de notre destination. Et si on ne s'en rappelle que lorsqu'on est très proche de cette dernière, on dira Téfilat Hadérekh sans la Brakha de la fin.

? Que représente une Parsa ?

Une Parsa équivaut à 4 miles. 1 mile équivaut à 2000 Amot. 1 Ama correspond à 60 centimètres environ.

Par conséquent, 1 mile équivaut à 1,2 kilomètre ; et une Parsa équivaut à 4,8 kilomètres.

? Pour un trajet de moins d'une Parsa, pourquoi ne fait-on pas Téfilat Hadérekh ?

Le Michna Beroura considère que pour un si petit trajet dans le périmètre de la ville, il n'y a, a priori, aucun danger. Mais si ce court trajet est quand même **considéré comme dangereux, on fera Téfilat Hadérekh.**

Il n'y a pas de différence selon la manière dont nous voyageons : en avion, en train, en voiture...

Si le trajet est vraiment court et qu'il fait juste une Parsa, on devra se dépêcher de faire Téfilat Hadérekh.

Lorsqu'on accueille quelqu'un qui vient d'un voyage, on a l'habitude de le saluer en lui disant "**Chalom Alékhem**"; et lui nous répond "**Alékhem Chalom**".

Cela ne s'applique que s'il a voyagé sur une distance d'au moins une Parsa. Sinon, il n'est pas considéré comme ayant voyagé (puisque'il n'avait pas l'obligation de faire Téfilat Hadérekh pour ce court trajet).

? De quel danger parle-t-on dans Téfilat Hadérekh ?

A l'époque, il s'agissait surtout d'attaques de brigands ou d'animaux sauvages. Mais à notre époque, c'est surtout le risque **d'accident de voiture** ou celui d'être écrasé par une voiture.

C'est pourquoi certains (entre autres le 'Hazon Ich et Rav Nissim Karélits) vont jusqu'à dire que si quelqu'un voyage d'une ville à l'autre, même s'il y a des maisons tout au long du trajet et qu'il n'est donc pas considéré comme ayant quitté une ville pour en rejoindre une autre, **il peut faire Téfilat Hadérekh à cause du risque d'accident de voiture.**

? Si on craint le risque d'accident de voiture, pourquoi ne pas dire Téfilat Hadérekh même lorsqu'on reste dans la ville ?

Rav Nissim Karélits a répondu que les 'Hakhamim n'ont institué de **dire Téfilat Hadérekh que lorsqu'on est en chemin**, c'est-à-dire lorsqu'on quitte une ville.





MICHNA

Pirké Avot, chapitre 6, Michna 7

Cette Michna nous dit : **“Grande est la Torah, car elle procure la vie à ceux qui l’appliquent, dans ce monde-ci et dans le monde futur**, comme il est dit : ‘Car les paroles de Torah sont une source de vie pour ceux qui les trouvent, et une guérison pour tout son être’ (Michlé, chapitre 4, verset 22)”

Combien est importante la Torah ! Elle procure à ceux qui l’étudient et l’accomplissent la **longévité dans ce monde et la vie éternelle dans le monde futur**. Elle procure la vie, et guérit de toutes les maladies.

À ce sujet, on raconte que Rabbi Avraham Ibn Ezra, l’un des plus grands Rabbanim de l’âge d’or en Espagne, a terriblement souffert des yeux. Il a eu beau consulter les plus grands médecins de l’époque, aucun d’eux n’a trouvé de remède. Et **sa souffrance empirait de jour en jour**.

À un moment, il a décidé de voyager chez le Rambam, qui était son grand ami, un grand érudit en Torah et aussi un connaisseur en médecine.

Mais étonnamment, **le Rambam l’a accueilli très froidement**. Il lui a juste adressé un regard et lui a tourné le dos, sans même le saluer ou l’inviter à rentrer chez lui.

Le Ibn Ezra était très choqué, surtout lorsqu’il a entendu la voix du Rambam dire à ses serviteurs : “Prenez cet homme qui est à la porte, et mettez-le dans l’enclos des animaux !”

Le Ibn Ezra tremblait de tous ses membres. Il se demandait s’il avait bien entendu...

Il s’est retrouvé enfermé dans l’enclos à animaux. Toute la nuit, il a abondamment pleuré, sans parvenir à se calmer, et ne comprenant rien à ce qu’il se passait... Son cher ami pouvait-il le traiter ainsi ?!

Il était tellement plongé dans ses pleurs et sa souffrance qu’il n’a même pas entendu la porte s’ouvrir.

Ce n’est que lorsque les mots suivants ont retenti à ses oreilles qu’il a réalisé que quelqu’un se trouvait dans l’enclos : “Bonjour, mon cher ami, Rabbi Avraham ! Quelle joie de te recevoir !”

C’était le Rambam, qui regardait le Ibn Ezra avec beaucoup de compassion. Et avant que le Ibn Ezra ait pu l’interroger, le Rambam lui a expliqué :

“Dès que je t’ai vu, j’ai compris que, **pour pouvoir soigner ta maladie des yeux, il fallait que tu pleures abondamment**. C’est pourquoi j’ai provoqué cette situation. A présent tu es complètement guéri !”

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Michlé, chapitre 20, verset 22

Cette semaine, nous découvrons un Passouk incroyable, dans lequel le roi Chlomo déclare : **“Ne dis pas : ‘Je paierai mal’. Espère en Hachem, et Il te sauvera.”**

Le Métsoudat David et le Ralbag expliquent : “Ne te dis pas, envers quelqu’un qui t’a fait du mal, que toi aussi, à ton tour, tu lui feras du mal. Car tel n’est pas le comportement des gens qui ont la Émouna. Ils ne désirent jamais faire le mal, de quelque manière que ce soit. Mets ton espoir en Hachem, et Il te sauvera de tous tes ennemis.”

Le Ralbag va plus loin, et dit : “Et lorsque tu pries Hachem, **ne Lui demande pas de faire du mal à celui qui t’en a fait**. Demande Lui de te sauver des mains de ce dernier, sans qu’il lui arrive (à celui qui a mal agit) de mal. Celui qui a la Émouna ne souhaite jamais le mal d’autrui (même de ses ennemis).”

Le Métsoudat David ajoute : “Ne te dis pas : ‘Je vais lui faire du mal à mon tour, pour qu’ainsi il arrête de me faire

du mal’. **Prie Hachem de te sauver de la main de ceux qui font du mal.**”

Le Malbim va plus loin, en prenant les mots “je paierai mal” à la lettre. Selon lui, le Passouk parle d’une personne qui a commandé une marchandise et qui découvre, lorsqu’il la reçoit, qu’elle a été **trompée** (exemple : elle a commandé un article de marque et reçoit une imitation). Le roi Chlomo dit : “Ne paye pas mal (avec des faux billets) parce que tu as reçu du mal (une fausse marchandise). Mets ta confiance en Hachem, et Il te remboursera l’argent perdu.”

Incroyable mais vrai ! **Voici quelle doit être la réaction de celui qui est plein de confiance en Hachem**. Il ne réagit pas du tout selon l’expression populaire qui dit : “Je vais lui régler son compte !”



NÉVIIM PROPHÈTES

Nous découvrons cette semaine le **prophète Mikha**, de la ville de Moracha, dont c'est la première et la **seule Haftara que nous lisons tout au long de l'année**.

Il est le **sixième des douze prophètes dont les prophéties ont été réunies dans un même livre**.

Il était contemporain de trois autres grands prophètes : Amos, Hochéa et Yéchaya. Il était même **l'élève de Yéchaya**.

Il a commencé à prophétiser un peu après eux, à l'époque du roi Yotam, puis à celle du roi A'haz et à celle du roi Hizkiya (qui étaient tous les trois des rois de la tribu de Yéhoua). Amos, Hochéa et Yéchaya, par contre, avaient déjà commencé à prophétiser la l'époque du roi précédent, le roi Ouziya.

Cette Haftara est assez courte, puisqu'elle n'a que **17 Psoukim**. Le rapport entre elle et notre Paracha se voit surtout dans ces cinq derniers Psoukim.

Au début de la Haftara, Mikha, après avoir critiqué la conduite des Bné Israël, lance un **message d'espoir concernant la venue du Machia'h**.

A cette époque, il y aura la **fameuse guerre de Gog Oumagog**. Tous les royaumes se rassembleront à Jérusalem pour s'attaquer au peuple juif, et celui-ci mettra son espoir en Hachem, comme un homme espère la rosée ou la pluie (qui ne peut que venir d'Hachem, et pas d'un être humain).

Le peuple juif sera évidemment sauvé, et assistera à la délivrance finale.

Après avoir donné cette note d'espoir, Mikha critique de nouveau le peuple juif, et nous demande de réfléchir à

tout le bien qu'Hachem nous a fait : la sortie d'Égypte, l'enseignement de la Torah par Moché Rabbénou, la possibilité d'offrir des Korbanot par l'intermédiaire d'A'haron, l'enseignement de la Torah aux femmes par Myriam...

Ensuite, Hachem nous demande de nous souvenir de ce que Balak, le roi de Moav, avait projeté de nous faire, et de ce que lui a répondu Bil'am, lorsque les juifs étaient de Chitim à Guilgal, afin de connaître les bienfaits d'Hachem.

? Que veut dire Mikha en précisant ici que les juifs étaient de Chitim à Guilgal ?

Il fait référence à une longue période, qui a très mal commencé à Chitim, lorsque les juifs ont servi l'idole Baal Péor ; mais dans laquelle **Hachem ne les a pas abandonnés**, puisqu'il les a quand-même menés à Guilgal, qui est la frontière de la terre d'Israël.

Il vaut la peine de nous souvenir de la patience d'Hachem envers nous, et de l'immensité du bien qu'Il nous a fait.

La Haftara se termine par ce Passouk fabuleux qui résume les trois fondements qu'Hachem veut que chaque juif développe :

1. faire la **justice**
2. aimer la **bonté**
3. **marcher discrètement avec Hachem**.

CHMIRAT HALACHONE en histoire

Rabbi Tsadok Hacohen nous enseigne : "Le Lachone Hara' et la calomnie proviennent de la jalousie et de la colère." (Pri Tsadik, Parachat Mikets 2)

LE CAS DE LA SEMAINE

Chimon et Réouven tiennent des propos dénigrants à l'encontre d'un camarade, auprès de Gad.



QUESTION

Gad peut-il prêter foi aux propos de Chimon et Réouven ?



Réponse

Il est interdit à Gad de prêter foi aux propos de Chimon et Réouven. Même si les paroles sont tenues par deux personnes ou plus, il est interdit d'y prêter foi et de les tenir pour vraies.

HISTOIRE



Le célèbre Rav Zid raconte qu'il était une fois en voyage à Prague, accompagné d'un homme qui s'appelait Ména'hém.

Ils ont loué une chambre d'hôtel dans un quartier qui s'est avéré être **mal fréquenté**. Le gardien de l'hôtel les a donc avertis que les **portes de l'hôtel seraient fermées à 23 heures**, et qu'on ne pourrait donc plus y entrer ni en sortir.

Mais finalement, la conférence du Rav a fini à 23h30. Par conséquent, lorsque le Rav et Ména'hém sont arrivés à l'hôtel, il n'était plus possible d'y entrer, ni d'y sonner, ni d'y obtenir de l'aide après en avoir demandé.

Près de l'hôtel, Ména'hém a remarqué un bâtiment éclairé. C'était un hôpital.

Lorsqu'il y est entré avec le Rav, un 'Hassid en sortait. Il leur a expliqué que son père était hospitalisé en ce moment, et qu'il serait probablement très heureux, s'ils pouvaient aller le voir, d'avoir une visite inattendue à cette heure-ci.

Le Rav et Ména'hém sont allés voir l'homme hospitalisé. Il leur a demandé ce qu'ils venaient faire à l'hôpital à cette heure-ci, et ils ont raconté ce qui était arrivé.

L'homme leur a dit : "Je suis né à Yérouchalaïm. Et, depuis que je suis petit, on m'a toujours dit que lorsqu'un juif est dans un désarroi, il doit réciter **trois fois de suite, avec une grande intensité, le texte de Alénou Léchabéa'h**. Je vous conseille de le faire. Et vous verrez que les portes s'ouvriront !"

Le Rav et Ména'hém sont retournés devant l'hôtel, et y ont récité trois fois consécutives le texte de Alénou Léchabéa'h avec une intensité extraordinaire. Le Rav a pleuré, supplié, et presque crié au milieu de la nuit (**une nuit particulièrement froide** où, s'ils avaient passé la nuit dehors, ils seraient certainement morts gelés).

À peine ont-ils fini la troisième récitation du Alénou Léchabéa'h qu'une voiture est arrivée à toute allure devant l'hôtel. Un homme en est descendu, et a ouvert la porte de l'hôtel.

Le Rav et Ména'hém se sont dépêchés d'y entrer. L'homme qui était arrivé très rapidement a hurlé quelque chose sur le gardien, et est reparti furieux.

Le gardien a expliqué au Rav que cet homme était le patron de l'hôtel, qu'il prétendait qu'on l'avait appelé pour lui dire qu'il y avait le feu à l'hôtel (alors qu'en vérité, personne ne l'avait appelé pour cela), et que lorsqu'il a constaté qu'il n'y avait pas le feu, il a hurlé : "Pourquoi m'avez-vous fait venir pour rien ?!"

Le Rav et Ména'hém sont montés dans la chambre. Et, en repensant à ce qu'il s'était passé, ils ont davantage pris conscience de **l'importance du Alénou Léchabéa'h**, qu'on récite parfois tellement machinalement après la Téfila...

Ils ont réalisé que c'était vraiment une **clé pour sortir de situations compliquées** !



Question

Souccot approchant, monsieur Elbaz se demande où construire sa Soucca. En effet, l'appartement où il vient d'emménager ne comporte pas de balcon extérieur lui permettant d'en construire une.

Après mûre réflexion, il se dit que vu que la cour de l'immeuble - faisant partie des parties communes - est grande, il pourrait aisément y construire une Soucca sans déranger les autres voisins.

Monsieur Elbaz se met alors au travail, et étant donné que le sol de la cour est fait de sable brut, il décide, pour pouvoir être à son aise dans la Soucca, de carrelé l'endroit qu'il compte utiliser. C'est ce qu'il fait, et en quelques jours il a tout carrelé, puis il construit sa Soucca, et la fête de Souccot se passe à merveille. L'année suivante, monsieur Elbaz a moins

de travail, vu que la cour est déjà carrelée, et il ne lui reste plus qu'à construire la Soucca.



Il se met alors au travail, au moment où monsieur Dahan, un des voisins, lui dit que ça le dérange qu'il construise une Soucca dans les parties communes et qu'il ne le lui permet pas. Après avoir essayé la méthode amicale en vain, monsieur Elbaz lui dit qu'il pense que d'après la stricte loi, il a le droit de le faire car puisqu'il l'a déjà fait l'année passée et que Monsieur Dahan ne lui a alors rien dit ; c'est une preuve qu'il y a consenti et il ne peut pas maintenant changer d'avis. Mais monsieur Dahan lui répond que tant qu'il n'a pas reçu de permission écrite de la part des voisins, il n'a pas le droit de faire quoi que ce soit dans les parties communes.

GUEMARA



Monsieur Dahan a-t-il le droit d'empêcher monsieur Elbaz de construire sa Soucca bien qu'il se soit tu l'année passée ?

À toi



- Baba Batra 57a à la Michna, ainsi que 57b "Ha'ha Bé'hatser Hachoutafine" jusqu'à "Lo Kapdé."
- Rama (sur le Choul'han 'Aroukh 'Hochen Michpat) chapitre 140, alinéa 15. Ainsi que le Sma (sur le Rama) paragraphe 22 depuis "Oubé'hatser Hachoutafin Oubé'héfé" jusqu'à "Ma'hil Lé Légamré."

RÉPONSE

La Guemara nous a appris que, dans le cas d'un bien appartenant à des associés, si l'un des associés en a fait une utilisation qui est relativement banale, le fait que l'autre associé n'ait pas exprimé directement son refus ne prouve pas qu'il y a consenti. Par contre, s'il a fait une utilisation qui est importante, comme un changement dans le bien lui-même, le fait que l'autre associé n'ait pas protesté prouve son consentement, et il ne pourra donc pas dans le futur lui interdire cela, et ainsi tranche le Rama. Le Sma précise que, dans ce cas, le refus doit être exprimé instantanément, et qu'il n'y a pas le délai de trois ans que nous trouvons dans d'autres cas de figure.

S'il en est ainsi, puisque monsieur Elbaz a carrelé la cour, il semblerait qu'il faille faire ressembler ce cas à un changement majeur effectué sur le bien, dans lequel le silence de monsieur Dahan démontre son consentement. Monsieur Elbaz a donc le droit de construire sa Soucca là où il l'a fait l'année précédente.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'hanan Moché Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com